



DELIB 33-2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 22 avril 2026 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 15

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 16/04/2026

Date d'affichage : 16/04/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt-deux avrils à 19h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Patricia CAUQUIL, Arielle HOMBERT, Delphine ALBERT, Sylvie CALAS, Monique BERTRAND
Et Messieurs Alain VEUILLET, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Jacques MONTAGNE, Benoît LANDES, Patrice LIMES, Pierre-Jean NEGRE

Excusés : Mme Dominique BOUSSUGE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Didier HOULES pouvoir à Mme Patricia CAUQUIL, M. José REVERTE pouvoir à M. Jean-Michel MAUREL

Absents : Frédéric MAIXANDEAU

Secrétaire de séance : Benoît LANDES

La séance débute à 19h01

M. le Maire annonce que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec le groupe Viviers au cœur.

M. le maire rappelle que les personnes présentent dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération: **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES.**

M. le maire précise qu'avec les convocations a été transmis le tableau de demande de subvention des associations communales.

Il précise que Messieurs Jacques MONTAGNE, Didier HOULES ne prennent pas part au vote.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025						
Structures associatives	SUBV 2022 accordées	SUBV 2023 accordées	SUBV 2024 accordées	SUBV 2025 accordées	Subv 2026 demandées	Subv 2026 accordées
AAPPMA Pêche	350,00 €	550.00	550,00 €	550.00€	650.00€	550.00€
ADMR	700,00 €	700.00€	700,00 €	700.00€	900.00€	700.00€
AG PG CATM	500,00 €	680.00€	680,00 €	500.00€	800.00€	800.00€
agility passion	500,00 €	700.00€	700,00 €	700.00€	700.00€	700.00€
APE	1500,00 €	1	1500,00 €	1 500.00€	1 500.00€	1 500.00€

		500.00€				
Association de chasse	450,00 €	450.00€	450,00 €	450.00€	1 000.00€	450.00€
Association Comité des fêtes	4 000.00 €	3 500.00€	3 500,00 €	3 500.00€	3 500.00€	3 500.00€
MJC	2 000,00 €	2 000.00€	2 000,00 €	2 000.00€	2 000.00€	2 000.00€
Nostre Vilatge	650,00 €	650.00€	650,00 €	650.00€	650.00€	650.00€
Tennis	1 100,00 €	900.00€	900,00 €	700.00€	700.00€	700.00€
vivons viviers	1 500,00 €	1 500.00€	1 500,00 €	1 500.00€	7 500.00	1 500.00€
Les couturières de Viviers	1 500.00€	800.00€	800.00€	800.00€	1 000.00	800.00€
US AUTAN	1 300.00€	1 300.00€	1 300.00€	1 300.00€	Demande transmise le 20/04/2026 est incomplète	
Vivre ensemble Viviers	200.00€	200.00€	200.00€	200.00€	Pas de demande	
GUITARE ATTITUDE		220.00€	220.00	184.00€	Pas de demande	
TOTAL	14 750.00 €	15 650.00 €	15 650.00€	15 234.00€	20 900,00€	13 850.00€

Il propose au conseil d'affecter le même montant que l'année dernière (2025) excepté l'association des anciens combattants pour l'année 2026.

Il annonce que la subvention de l'US AUTAN sera délibérée au prochain conseil étant donné que le dossier a été transmis or délais et incomplet.

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance
Benoît LANDES


